



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2012 du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie et du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Les crédits demandés pour 2012 pour le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie s'élèvent à 7 488 000 dollars (montant net) (montant brut : 7 932 200 dollars).

Les crédits demandés pour 2012 pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud s'élèvent à 1 283 200 dollars (montant net) (montant brut : 1 386 400 dollars).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 mai 2012).



I. Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de Ligue des États arabes pour la crise en Syrie

(7 488 000 dollars des États-Unis)

Historique, mandat et objectif

1. Des manifestations pacifiques tenues pour demander davantage de liberté et des réformes démocratiques ont commencé en mars 2011 dans certaines villes de la République arabe syrienne et se sont transformées rapidement en un mouvement de protestation de grande ampleur contre le gouvernement dans de nombreuses parties du pays. La violence s'est intensifiée, certains groupes d'opposition ayant recours à l'action armée. Des attaques terroristes se sont également produites, les plus récentes ayant eu lieu à Damas le 17 mars 2012 et à Alep le 18 mars 2012; un groupe terroriste connu a prétendu en être l'auteur.

2. Le Conseil de sécurité a publié le 3 août 2011 une déclaration du Président (S/PRST/2011/16) dans laquelle il a condamné les violations généralisées des droits de l'homme et l'emploi de la force contre des civils. Le Conseil a demandé qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les violences et a engagé instamment toutes les parties à faire montre de la plus grande retenue et à s'abstenir d'exercer des représailles, notamment de s'en prendre aux institutions de l'État et a noté la lenteur des réformes annoncées par le gouvernement. Le Conseil des droits de l'homme a adopté un certain nombre de résolutions dans lesquelles il a condamné vigoureusement la persistance de violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Assemblée générale s'est associée à la condamnation des violations des droits de l'homme dans sa résolution 66/176.

3. Les interlocuteurs régionaux et internationaux ont continué à rechercher une solution pacifique à la crise. La Ligue des États arabes a examiné activement la situation en République arabe syrienne lors de sa réunion ministérielle extraordinaire du 27 août 2011. Le 2 novembre 2011, la Ligue a adopté un plan d'action dans lequel elle a demandé qu'il soit mis fin à la violence, que l'armée et les tanks se retirent des villes et que les prisonniers politiques soient libérés. Le 16 novembre 2011, la Ligue a décidé de déployer une mission d'observation en République arabe syrienne pour surveiller l'application du Plan. La mission a été déployée le 27 décembre 2011. Dans sa résolution 66/176, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de fournir une aide à la mission d'observation de la Ligue des États arabes, si elle en fait la demande.

4. Le 22 janvier 2012, le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au niveau ministériel, a adopté une nouvelle résolution dans laquelle il a exigé que le Gouvernement de la République arabe syrienne applique son Plan d'action du 2 novembre 2011 et demandé au Gouvernement syrien et aux forces de l'opposition d'engager un dialogue sous les auspices de la Ligue des États arabes. Le Conseil des ministres a également demandé, dans cette résolution, que soit formé un gouvernement d'union nationale chargé de préparer des élections à une assemblée constituante. Il a invité le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à nommer un envoyé spécial pour suivre le processus politique. Il a également prié le Président du Comité ministériel arabe sur la situation en Syrie et le Secrétaire général de la

Ligue des États arabes d'inviter le Conseil de sécurité à appuyer le Plan d'action de la Ligue, ce qu'ils ont fait le 31 janvier 2012.

5. Le 12 février 2012, les ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes ont adopté une nouvelle résolution dans laquelle ils ont demandé à nouveau aux autorités syriennes de mettre fin à la violence et d'appliquer les décisions de la Ligue. Ils ont révoqué le mandat de la mission d'observation de la Ligue des États arabes, suspendue depuis le 28 janvier 2012, la sécurité des observateurs suscitant des préoccupations accrues. Ils ont demandé au Conseil de sécurité d'agir.

6. Le 16 février 2012, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/253, dans laquelle elle a donné son aval au Plan d'action de la Ligue du 2 novembre 2011 et à ses décisions du 22 janvier et du 12 février 2012. Elle a demandé dans cette résolution que soit engagé un processus politique sans exclusive qui soit dirigé par les Syriens et qui se déroule dans un climat exempt de violence, de peur, d'intimidation et d'extrémisme, afin de répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien, sans préjuger du résultat auquel il aboutira. Elle a également engagé les autorités syriennes à autoriser les secours humanitaires à apporter en toute sécurité et en toute liberté une aide humanitaire. Elle a prié dans ce contexte le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices visant à promouvoir le règlement pacifique de la crise syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial, et par une assistance technique et matérielle, en consultation avec la Ligue.

7. Dans ce contexte, le 23 février 2012, les Secréaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, se fondant sur la résolution 66/253 de l'Assemblée générale, du 16 février 2012, ont annoncé la nomination de M. Kofi Annan en qualité d'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie. Suite à un exposé oral présenté par le Secrétariat à l'Assemblée générale le 16 février 2012, avant l'adoption de la résolution 66/253, le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint est actuellement en cours d'établissement à Genève, en vue d'appuyer les efforts de l'Envoyé.

8. La mission de l'Envoyé spécial conjoint est la suivante :

a) Fournir des bons offices visant à mettre fin à toute la violence et aux violations des droits de l'homme et promouvoir un règlement pacifique de la crise en Syrie, en appuyant les efforts de la Ligue des États arabes. L'Envoyé spécial conjoint engagera de larges consultations avec tous les interlocuteurs, y compris les États voisins et d'autres pays. Il obtiendra le concours des autorités syriennes, des groupes d'opposition syriens et d'autres organisations essentielles de la société civile. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, il dispensera aux deux Secréaires généraux des conseils concernant les possibilités de plans d'action visant à contribuer à mettre fin à la violence et à engager un processus politique sans exclusive qui soit dirigé par les Syriens sans préjuger du résultat auquel il aboutira et visant à faciliter la transition vers un système politique démocratique et pluraliste, dans lequel les citoyens sont égaux quelles que soient leur appartenance politique, leur origine ethnique ou leurs croyances. Il sera prêt à faire œuvre de médiation et à réaliser d'autres missions spéciales, si on le lui demande;

b) Collaborer avec tous les organismes pertinents des Nations Unies et la Ligue des États arabes pour mettre fin à la violence et promouvoir une solution politique;

c) Mener de larges consultations sur la situation immédiate dans les domaines politique, socioéconomique et de la sécurité ainsi que sur les dimensions humanitaires et plus générales de la crise. Selon que de besoin, l'Envoyé spécial conjoint appuiera également les efforts animés par le Coordonnateur des secours d'urgence, pour que les secours humanitaires puissent apporter en toute sécurité et en toute liberté une aide humanitaire aux personnes qui la nécessitent. Il abordera également les questions relatives aux droits de l'homme, selon que de besoin. Il assurera la liaison selon que de besoin avec le Coordonnateur résident/ Coordonnateur humanitaire en République arabe syrienne et l'équipe de pays, leur fournira des orientations politiques, tout en tirant parti de leurs analyses;

d) Selon que de besoin, faire des exposés sur la situation à l'Assemblée générale et à d'autres organes compétents des Nations Unies ainsi qu'au Conseil des ministres et au Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes.

9. Le 21 mars 2012, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président (S/PRST/2012/6) dans laquelle il a exprimé son plein appui aux efforts que l'Envoyé spécial conjoint déploie pour faire cesser immédiatement toutes violences et violations des droits de l'homme, offrir accès aux organisations humanitaires et faciliter la transition politique dirigée par les Syriens vers un régime politique démocratique et pluraliste, fondé sur l'égalité des citoyens quelles que soient leur appartenance politique ou ethnique ou leurs croyances, à la faveur notamment de l'ouverture d'un dialogue politique général entre le Gouvernement syrien et l'ensemble des forces d'opposition syriennes. Le Conseil a souscrit sans réserve à la proposition préliminaire en six points soumise par l'Envoyé aux autorités syriennes le 11 mars 2012 et a exhorté le Gouvernement et l'opposition à œuvrer de bonne foi avec l'Envoyé à la recherche d'un règlement pacifique de la crise et à appliquer la proposition préliminaire en six points. Le Conseil de sécurité a également prié l'Envoyé de le tenir informé régulièrement de l'évolution de sa mission.

Coopération avec d'autres entités

10. La mission essentielle de l'Envoyé spécial conjoint est de fournir les bons offices du Secrétaire général dans la recherche d'une solution à la crise en Syrie. Son bureau traite essentiellement de questions politiques, mais l'Envoyé pourra faire appel aux compétences nécessaires dans le système des Nations Unies. À cet égard, le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement président conjointement une équipe spéciale interorganisations qui vise à regrouper tous les organismes des Nations Unies pour résoudre la crise. En outre, l'Office des Nations Unies à Genève fournit un appui administratif et des locaux à usage de bureaux.

Exécution du mandat

11. L'Envoyé spécial conjoint a été nommé le 23 février 2012 et ses principaux collaborateurs ont été recrutés en mars 2012. Le Département des affaires politiques a détaché deux fonctionnaires pour fournir un appui immédiat à l'Envoyé spécial conjoint. En mars 2012, l'Envoyé spécial conjoint s'est rendu au Caire, à Damas, au Qatar, à Ankara, à Moscou et à Beijing pour consulter les principaux interlocuteurs

sur la mise en œuvre de son mandat. Ses efforts ont visé à atteindre les objectifs qu'il avait énoncés dans son aide-mémoire du 11 mars 2012 au Gouvernement de la République arabe syrienne.

Hypothèses de planification pour 2012

12. Pour que l'Envoyé spécial conjoint puisse s'acquitter effectivement de sa mission, il faudra que du personnel recruté sur le plan international appuie son Bureau, assure la liaison avec tous les intervenants pertinents et gère les activités quotidiennes. Le personnel sera officiellement basé à Genève et se rendra régulièrement sur le terrain pour assurer la liaison avec les parties prenantes.

13. La situation en matière de sécurité permettra au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de poursuivre son activité sur le terrain. Le Gouvernement de la République arabe syrienne, les groupes d'opposition syriens et les interlocuteurs régionaux et internationaux continueront à appuyer les efforts de l'Envoyé spécial conjoint. Le Conseil de sécurité continuera également à manifester sa confiance et son appui en faveur de ses efforts.

14. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2012 sont présentés ci-après.

Objectif : Résoudre sur le plan politique, par des moyens pacifiques, la crise en République arabe syrienne, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Toutes les parties mettent fin à la violence sur tout le territoire de la République arabe syrienne

a) i) Le Gouvernement de la République arabe syrienne s'engage à mettre durablement fin à la violence armée, retire toutes les forces militaires et armées syriennes des villes et les renvoie dans leurs casernes d'origine

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

ii) Les groupes d'opposition armée s'engagent à mettre durablement fin à la violence armée

Mesure des résultats

(Conclusion d'un accord ou d'une entente)

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

b) Un processus politique sans exclusive dirigé par les Syriens se déroule dans un climat exempt de violence, de peur, d'intimidation et d'extrémisme afin de

b) i) Des représentants du Gouvernement de la République arabe syrienne et de toute la gamme des groupes d'opposition syriens mènent un dialogue politique d'ensemble

répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien, sans préjuger du résultat auquel il aboutira

Mesure des résultats

(Nombre de réunions)

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : 100

ii) Élaboration d'une feuille de route ou conclusion d'un accord concernant une solution conforme à la volonté et aux aspirations du peuple syrien, garantissant le plein respect de leurs droits fondamentaux

Mesure des résultats

(Conclusion d'un accord ou d'une entente)

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

c) Fin des violations des droits de l'homme

c) i) Les politiques nationales relatives aux forces de sécurité sont révisées conformément aux normes internationales

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

ii) Libération des détenus et des prisonniers arrêtés à l'occasion des manifestations qui se sont tenues en République arabe syrienne depuis mars 2011

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

d) Facilitation d'un accès humanitaire aux zones touchées

d) Toutes les parties intéressées respectent les accords/ententes sur l'accès humanitaire

Mesure des résultats

(Nombre de violations de l'accord ou des ententes)

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : 0

Produits

- Bons offices et consultations avec toutes les parties concernées aux niveaux national, régional et international dans l'objectif de résoudre la crise en Syrie
- Visites régulières à Damas et dans d'autres capitales en vue de promouvoir une solution politique à la crise en Syrie

- Fourniture de conseils à tous les interlocuteurs syriens concernant les meilleures pratiques pour parvenir à une solution négociée, y compris les dispositions concrètes relatives à la cessation des hostilités et à des questions diverses
- Trois ateliers de formation sur les processus de négociation à l'intention des parties prenantes
- Selon que de besoin, facilitation des négociations entre parties prenantes pour parvenir à un accord relatif à la cessation de la crise et présentation d'une solution politique acceptable par tous les intéressés
- Rapports réguliers au Conseil de sécurité sur les progrès de la mission de l'Envoyé spécial conjoint
- Initiatives de sensibilisation de l'Envoyé spécial conjoint, dont déclarations publiques (30) soulignant l'importance du dialogue politique, de la cessation de la violence et des violations des droits de l'homme et de l'accès humanitaire
- Exposés réguliers à la communauté diplomatique, dont les membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de la Ligue des États arabes, concernant la situation politique et sur le plan de la sécurité en République arabe syrienne et les efforts de l'Envoyé spécial conjoint

Facteurs externes

15. Les objectifs seront atteints si toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international coopèrent pleinement avec le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint.

Prévisions des dépenses

(En millier de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montants estimatif des dépenses	Écart, économie (dépassement)	Montant total	Dépenses non renouvelables	Total 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses de personnel civil	-	-	-	3 022,3	-	-	3 022,3
Dépenses opérationnelles	-	-	-	4 465,7	111,8	-	4 465,7
Total	-	-	-	7 488,0	111,8	-	7 488,0

16. Les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie pour la période de 10 mois s'achevant le 31 décembre 2012 s'élèvent à 7 488 000 dollars (montant net) (montant brut : 7 932 200) et permettront de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 18 postes (3 022 300 dollars) ainsi que les dépenses opérationnelles (4 465 700 dollars), dont les services de consultant (165 700 dollars), les voyages (1 590 500 dollars), les installations et infrastructures (578 400 dollars), les transports terrestres (100 200 dollars), les transports aériens (750 000 dollars), les communications (94 800 dollars) et l'informatique (135 700 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (1 050 400 dollars). Parmi les objets de dépense autres que les

postes, des crédits d'un montant de 111 800 dollars ont été affectés au financement de dépenses extraordinaires afférentes à la rénovation des locaux à usage de bureaux (30 000 dollars), à la fourniture de services informatiques et d'autres matériels (81 800 dollars).

17. Les ressources nécessaires dans un premier temps pour le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint ont été financées grâce au mécanisme du Secrétaire général pour imprévus et dépenses extraordinaires. Le financement initial étant un financement relais, les ressources demandées dans le présent rapport couvrent l'intégralité de la période de 10 mois.

18. Des ressources extrabudgétaires ont été allouées pour financer trois postes de spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pendant six mois, afin de fournir un appui au Département des affaires politiques et un emploi de temporaire de conseiller principal pendant trois mois, basé à Genève.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/	Services	Total (personnel international)			Admini-	Agents
										sécurité	généraux				trateurs	locaux
Effectifs proposés pour 2012	1	2	2	-	3	2	2	-	12	-	6	18	-	-	-	18

19. Le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie comprend 11 spécialistes recrutés sur le plan international (1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3), 1 administrateur hors classe (P-5), 1 assistant administratif (agent des services généraux, première classe), 1 assistant personnel [agent des services généraux (1^{re} classe)], 3 assistants d'équipe [agents des services généraux (Autres classes)] et 1 agent de sécurité [agent des services généraux (Autres classes)].

20. En sus de l'effectif précité, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mettront des spécialistes à disposition pour compléter l'équipe de l'Envoyé spécial conjoint, selon que de besoin.

II. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud

(1 283 200 dollars des États-Unis)

Historique, mandat et objectif

21. Près d'une année après la fin de la période intérimaire prévue dans l'Accord de paix global, les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud relatives aux problèmes postérieurs à la partition se poursuivent. Après l'échange de lettres de juillet 2011 entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité

(S/2011/474 et S/2011/475), le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud a été constitué, à la suite de l'expiration du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), pour continuer à assurer des bons offices au nom du Secrétaire général en vue d'appuyer l'instauration et le maintien de relations pacifiques de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud. À ce titre, il fallait aider les parties à convenir : a) des modalités de réalisation des conditions prévues dans l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été remplies; et b) d'arrangements essentiels suite à la partition, critiques pour l'instauration de relations de bon voisinage entre les parties.

22. En dépit des meilleurs efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, appuyé par la MINUS et par d'autres, les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur plusieurs questions en suspens concernant l'Accord de paix global de 2005 avant l'expiration de l'Accord et l'indépendance du Soudan du Sud le 9 juillet 2011. Il s'agissait essentiellement de régler le statut final de la zone d'Abyei, de délimiter la frontière et de prendre les dernières dispositions pour la tenue de consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. En outre, si des progrès ont été enregistrés dans les négociations relatives aux cadres et aux textes de plusieurs accords visant à régir la nature de la relation entre les parties, aucun accord n'a été atteint concernant la plupart des questions essentielles relatives à la situation après la partition, en particulier les arrangements financiers transitoires concernant le partage des revenus pétroliers.

Coopération avec d'autres entités

23. À la demande des parties, le processus de négociation continue à être facilité par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud conjointement avec d'autres partenaires internationaux, dont d'autres envoyés spéciaux pour le Soudan et le Soudan du Sud, non mandatés par l'ONU, coordonnent les efforts avec le Groupe de l'Union africaine. L'Envoyé spécial participe à la préparation et à la tenue de chaque cycle de discussions et de négociations convoquées par le Groupe.

24. Il existe une complémentarité importante entre les mandats du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de l'Opération hybride des Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). En conséquence, il est critique que les dirigeants de ces organismes tiennent des consultations et coordonnent leurs actions politiques. Il est vital que les trois missions fournissent de concert un appui opérationnel au Bureau de l'Envoyé spécial pour que l'Organisation des Nations Unies appuie de manière soutenue et équitable la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud.

25. S'agissant de la frontière et du rôle qui a été confié à la FISNUA, le Bureau continue à conseiller les parties et le Conseil de sécurité sur la voie à suivre. Agissant en collaboration étroite avec la FISNUA, l'Envoyé spécial collabore avec les parties pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. La coordination avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la région est également une priorité et une réunion de coordination à laquelle ont participé la

MINUAD, la MINUSS et la FISNUA a été animée par le Département des opérations de maintien de la paix.

Hypothèses de planification pour 2012

26. Après sa nomination le 1^{er} août 2011, l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud a œuvré aux fins de la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud, par son action politique. Pour atteindre cet objectif, l'Envoyé spécial, qui est basé à New York, effectuera de nombreux voyages au Soudan et au Soudan du Sud et participera à tous les cycles de négociations officielles menées sous les auspices du Groupe de haut niveau de l'Union africaine à Addis-Abeba. Il tiendra de nombreuses consultations avec divers partenaires internationaux, dont les États voisins, les pays donateurs et le Conseil de sécurité.

27. Le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficie de l'appui du Département des opérations de maintien de la paix à New York et maintient une petite présence permanente à Djouba, Khartoum et Addis-Abeba, où se tiennent les négociations facilitées par le Groupe de l'Union africaine. En raison du caractère dynamique des pourparlers, l'Envoyé spécial partagera son temps entre New York et les capitales des deux États et tiendra des entretiens réguliers avec leurs dirigeants respectifs, le Groupe de l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, dont le Conseil de sécurité, selon que de besoin.

28. L'évolution de la situation du Soudan et du Soudan du Sud dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie est étroitement liée. La relation entre les deux parties continuera à avoir des incidences sur leur sécurité intérieure et sur celle des États voisins. Un certain nombre de dispositions de l'Accord de paix global auquel il n'a pas été suffisamment prêté attention pendant la période intérimaire ainsi qu'un certain nombre de nouvelles questions résultant de la scission du Soudan du Sud continueront à constituer d'importantes sources de tension et de conflits entre le Soudan et le Soudan du Sud, si on ne s'emploie pas à résoudre ces problèmes. Ces questions concernent entre autres le statut final d'Abyei, la situation des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, la démarcation de la frontière, le partage des recettes pétrolières et d'autres dispositions financières de transition.

29. L'économie du Soudan continuera à pâtir de la perte de 75 % de ses anciennes recettes pétrolières, à la suite de l'indépendance du Soudan du Sud le 9 juillet 2011. Le Soudan du Sud continuera à se heurter à des problèmes redoutables alors qu'il accède à la qualité d'État. En plus des défis écrasants concernant le développement, l'édification de la nation et la violence intérieure, communautaire et politique, comme on a récemment constaté dans l'État de Jonglei et dans l'État de l'Unité, menaceront la paix dans des emplacements stratégiques essentiels le long de la frontière avec le Soudan. Il reste à voir si une prise de conscience croissante des graves dangers d'ordre économique et politique permettra de parvenir à un consensus sur la voie à suivre pour éviter la crise.

30. Les deux pays sont invités à prendre conscience du fait que leur stabilité intérieure respective est étroitement liée et que le meilleur moyen de renforcer la paix est de chercher à concilier les adversaires sur le plan politique grâce à des réformes de gouvernance qui permettront de résoudre pacifiquement les différends et de prendre en compte les plaintes légitimes des parties. Sur cette toile de fond, 2012 sera critique pour le maintien des bons offices du Secrétaire général, afin

d'appuyer le renforcement de la paix et de la stabilité entre le Soudan et le Soudan du Sud.

31. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2012 sont indiqués ci-après.

Objectif : Appuyer le processus de négociation pour consolider la paix et la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud grâce à la mobilisation politique

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application des accords bilatéraux signés avant l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance

a) i) Mise en place de l'administration de la zone d'Abeyi

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

ii) Retrait des forces armées de la police de la zone d'Abeyi

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

iii) Accord sur une carte de référence de la zone frontalière démilitarisée de sécurité

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

iv) Mise en place du mécanisme conjoint de contrôle et de vérification de la frontière

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

v) Cessation des hostilités dans l'attente d'un accord relatif aux dispositions politiques et en matière de sécurité dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : hostilité nulle

vi) Accès humanitaire pour les populations vulnérables dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : accès humanitaire

b) Achèvement des négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur les questions en suspens

b) i) Accord sur les arrangements financiers de transition et les questions relatives au pétrole, la sécurité des frontières, la citoyenneté, la monnaie et le commerce, les actifs et le passif, les transports, les communications et l'eau

Mesure des résultats

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

ii) Accord sur un calendrier de démarcation de la frontière et un mécanisme de règlement des différends territoriaux

Mesure des résultats

Conclusion d'un accord ou d'une entente

2010 : non disponible

2011 (estimation) : non disponible

2012 (objectif) : oui

Produits

- Dialogue et consultations quotidiens avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud et des autres parties pertinentes concernant toutes les questions relatives au processus de consolidation de la paix, au niveau des dirigeants et à celui des exécutants
 - Fourniture de conseils ou d'une assistance technique dans le cadre de réunions de consultation régulières avec le Groupe de haut niveau de l'Union africaine, selon que de besoin
 - Dialogue et consultations régulières avec les principaux États membres intéressés, dont les pays de la région et les États voisins, en vue de concevoir des approches communes relatives à la situation au Soudan et au Soudan du Sud
 - Exposés périodiques de l'Envoyé spécial à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, selon que de besoin et au Groupe des amis du Secrétaire général
-

Prévisions de dépenses (montant net)

(En milliers de dollars É.-U.)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montants estimatif des dépenses (dépassement)	Écart, économie (dépassement)	Montant total	Dépenses non renouvelables	Variation	
						Total 2011	(7) = (4) - (6)
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (4) - (6)
Dépenses de personnel civil	-	-	-	949,9	-	-	949,9
Dépenses opérationnelles	-	-	-	333,3	-	-	333,3
Total	-	-	-	1 283,2	-	-	1 283,2

32. Les crédits demandés pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud pour les 12 mois de l'année 2012 s'élèvent à 1 283 200 dollars (montant net) (montant brut : 1 386 400 dollars) et permettront de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférentes à sept postes (940 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (333 300 dollars), ventilées en voyages (251 100 dollars), installations et infrastructures (77 700 dollars) et communications (4 500 dollars).

33. Les crédits initiaux nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été financés grâce au mécanisme du Secrétaire général pour imprévus et dépenses extraordinaires. Le financement initial étant un financement relais, il est demandé des crédits pour l'intégralité de la période de 12 mois dans le présent rapport.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
									Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (person- nel interna- tional)	Admi- nistrateurs	Agents locaux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/2								
Effectifs proposés pour 2012	1	-	-	1	-	2	-	1	5	-	1	1	-	1	-	7

34. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud comprend six postes de personnel recruté sur le plan international [1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-1/2 et 1 agent des services généraux, (autres classes)] et 1 poste d'agent local recruté sur le plan national.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

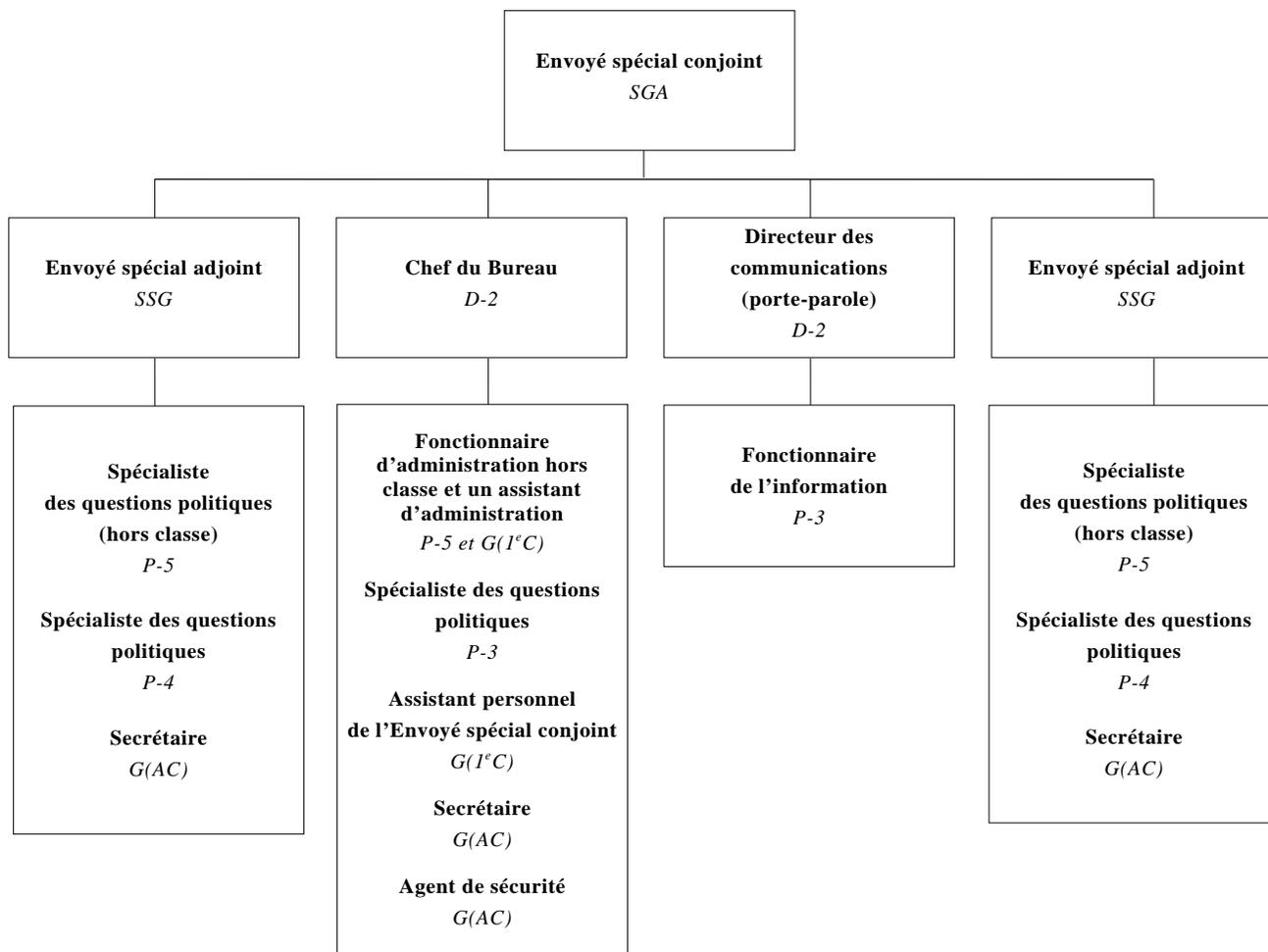
35. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le budget d'un montant total de 8 771 200 dollars pour les deux missions politiques spéciales décrites dans le présent rapport;

b) Imputer un montant équivalent, soit 8 771 200 dollars, sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013.

Annexe

Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud

**Bureau de l'Envoyé spécial
pour le Soudan
et le Soudan du Sud**
*1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-1/2,
1 G, 1 AL*

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; G : agent des services généraux; AL : agent local.
